



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le lundi onze mai, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Robert FENNINGER – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Nicolas DUBREUIL – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents excusés : Caroline ORSAT LE FLOCH – Kawther EL MAADANI – Stéphanie HOUDAS

Absents : Maëlys ROUX – Michel MIREUX

Pouvoirs :

Caroline ORSAT LE FLOCH a donné pouvoir à Christophe SARRE

Kawther EL MAADANI a donné pouvoir à Marion COULOMB

Stéphanie HOUDAS a donné pouvoir à Robert FENNINGER

Secrétaire de séance : Nicolas DUBREUIL

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	3
Ont voté :	
Pour	21
Contre	
Abstention	

59/26 – TARIFS DES CAMPS POUR LES JEUNES DU TONO

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la coopération jeunesse sur le territoire de l'Est-Orléanais, les villes de Semoy, Mardié, Marigny-les-Usages et Boigny-sur-Bionne œuvrent pour un rapprochement intercommunal sur des actions concrètes à destination des jeunes.

Pour renforcer cette dynamique partenariale et répondre aux orientations politiques jeunesse sur les 4 territoires, un séjour de vacances commun (prestation « camps ») est proposé à 40 jeunes de 11 à 15 ans.

Effectif Semeyen : 10 places

Date : du 07 au 13 juillet 2026

Lieu : Centre International de Séjour Montignac-Lascaux, situé à Le Bleufond, 24290 Montignac.

Il y a lieu de déterminer le montant de la participation des familles pour ce séjour de 6 jours et 7 nuits.

Prestation camps pré-ados 11-15 ans pour le séjour :

QF de 0 à 532 : 305 €

QF de 533 à 710 : 345 €

QF de 711 à 1000 : 385 €

QF de 1001 à 1250 : 425 €

QF de 1250 et plus et hors commune : 465 €

Ceci étant exposé,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 4 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ADOPTER les tarifs sus mentionnés pour le séjour Montignac-Lascaux des jeunes du TONO.**

Fait à Semoy, le 11 mai 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Nicolas DUBREUIL

Conseiller municipal



Transmission au contrôle de légalité le : **18 MAI 2026**

Publication numérique le : **18 MAI 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification